Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM20260600044-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Lysiane CLOÎTRE absente excusée, ayant donné pouvoir à Mme Enora JEGOU.
Le quorum a été atteint avec 18 présents.
Mme Delphine BOURSIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-06-044 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS D'IROISE COMMUNAUTE POUR L'INSTALLATION D'ARCEAUX VELO

Depuis mars 2025, la commune de Ploumoguer est lauréate de l'appel à projets AVELO 3 piloté par l'agence de la transition écologique (ADEME). Au total, une enveloppe de 53 320 € a été allouée par l'ADEME à Ploumoguer pour élaborer des projets cyclables. Ce soutien financier mais aussi technique représente une opportunité majeure pour Ploumoguer qui renforce sa démarche en faveur des mobilités durables.

Les différents ateliers participatifs et les sondages ont montré une forte demande de la part des habitants d'améliorer l'offre en stationnement vélo dans le bourg et notamment près des principaux pôles d'attractivités (équipements publics, commerces et espaces récréatifs). Ainsi, 18 sites ont été identifiés sur l'ensemble de la commune, ce qui représente un total de 45 arceaux. Un travail de terrain, de consultation auprès des habitants et de cartographie a été entrepris pour identifier les sites d'implantations des arceaux.

Il est à noter que le dispositif d'aide de l'ADEME « AVELO 3 » subventionne déjà à hauteur de 50 % l'achat et la pose d'arceaux vélo**. Le Pays d'Iroise Communauté est susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 20% des dépenses HT liées spécifiquement aux mobilités douces d'une part, à 50% du montant de dépenses HT concernant la fourniture et pose d'arceaux vélos d'autre part. Il vous sera donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays d'Iroise Communauté pour l'achat et la pose des arceaux du fournisseur ABRICYCLETTE.**

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Devis total (€ HT)	**10 696,00 €**	**100%**
Prestations inéligibles CCPI (€ HT)	750,00 €	7,01%
Assiette subventionnable CCPI (€ HT)	9 946,00 €	92,99%
Aide Ademe	5 348,00 €	50,00%
Part CCPI (50 % du reste à	2 299,00 €	21,49%

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM20260600044-DE

charge)		
Part commune	3 049,00 €	28,51%

La délibération s'accompagne d'une annexe comportant :

- Le bon de commande (Réf : 001850)
- Un descriptif de l'opération : tableau et plan d'implantation des équipements
- La fiche technique des arceaux modèle Angers Abricyclette
- Un calendrier

Résultat du vote : Unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE